

CONSEIL D'ADMINISTRATION

JEUDI 9 AVRIL 2015 – 15h30

Compte-rendu

Etaient présents :

Mesdames

- Christine BEAUCHEMIN-FLOT
- Céline DELFOUR
- Aurélia DI DONATO
- Aline ROLLAND

Messieurs

- Michel HUMBERT
- Martin BIDOU
- Jacques FRETTEL
- Ken LEGARGEANT
- Stéphane LIBS

Excusés :

- Monsieur Denis BLUM
- Monsieur Jacques DAUMAS
- Monsieur Pascal ROBIN

Y assistait : Béatrice BOURSIER

1 - Validation du compte-rendu du dernier CA

Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

2 – Préparation de l'Assemblée Générale de Cannes

La séance est consacrée à la relecture et aux modifications du rapport moral et du rapport d'activité. Les comptes 2014 sont présentés ainsi que le rapport financier.

Elections : le matériel est présenté. Il sera envoyé dans le courant de la semaine suivante.

Modifications des statuts : une assemblée générale extraordinaire sera convoquée 10 minutes avant l'assemblée générale ordinaire, en vue d'intégrer des modifications sur certains articles des statuts.

Les textes sont présentés, modifiés et approuvés.

(ajout des mentions en gras) :

Article 24 – Dès la première réunion qui suit son élection, le Conseil procède à la désignation de son bureau qui comprend au minimum un Président **ou une co-Présidence**, un Président adjoint et un Trésorier, pris chacun parmi les membres du Conseil. **Le Conseil peut, en outre, nommer un Président d'Honneur, parmi les anciens Présidents.**

Article 25 – Le Conseil se réunit au moins quatre fois par an, soit sur l'initiative du Président, soit à la demande d'un tiers de ses membres. Les convocations sont adressées au moins trois jours avant la réunion à chacun des administrateurs. Toutefois, sur décision unanime des membres du bureau, le Conseil peut être convoqué dans les moindres délais **ou délibérer et voter par courriel pour des questions très urgentes.**

Article 29 - **Les délibérations du CA ne sont valables que si le quorum d'au moins la moitié de ses membres est atteint. Un administrateur absent peut donner pouvoir à un autre administrateur. Chaque membre ne peut être détenteur de plus de deux pouvoirs.** Les décisions sont prises à la majorité des membres présents **et représentés**. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. Les procès-verbaux sont rassemblés en un livre spécial à la diligence du Secrétaire Général. Tous les membres du Syndicat peuvent prendre connaissance au siège social de ces procès-verbaux.

2 – Travaux des groupes de travail

2 – Cartes illimitées

Stéphane Libs, Aline Rolland, Michel Humbert, Martin Bidou, Claudine Cornillat, Emmanuel Papillon

Un courrier et une annexe pointant les dysfonctionnements des pratiques imposées par les circuits dans le cadre des formules illimitées a été envoyé à la Présidence du CNC par l'AFCAE, l'ARP et le SCARE ; Les 3 organisations seront reçues le 23 avril par la Commission Picard dans le cadre du renouvellement de l'agrément des cartes.

La séance est levée à 18h.